

Article paru le : 01 juillet 2009

Reims

Procès à l'union / « Pol Pot démission » : Vincent Potier attaque

Vincent Potier, directeur général des services de la ville, a décidé d'assigner, hier, le directeur de publication de l'union, Jacques Tillier, pour « injure publique envers un citoyen chargé d'une mission de service public ».



Selon l'avocat de Vincent Potier, « il n'y a pas eu d'événement en mairie ce jour-là, en tout cas pas d'événement méritant un titre tel que Potier dit Pol Pot ». Nos photos prouvent le contraire.

Dans son édition du 14 février dernier, l'union avait — dans sa rubrique « Indiscrétions » — raconté comment, la veille, à l'occasion d'une manifestation organisée par les syndicats municipaux, une partie des grévistes avait dérangé une réunion en cours où siégeait M. Potier.

Le journaliste relatait les propos « chantés en chœur » par certains manifestants : « Potier démission » ou « Pol Pot démission ».

Des « noms d'oiseaux »

Hier, à l'audience, l'avocat de l'union, Me Chemla a fait citer deux témoins, des représentants syndicaux présents le jour des faits dans la salle envahie.

Le premier (CGT) a reconnu du bout des lèvres qu'il avait « entendu, au moins une fois, mais pas scandé » le qualificatif de « Pol Pot ».

« Je ne sais pas », devait-il ajouter, « si vous avez déjà vécu des mouvements sociaux, mais il y a des noms d'oiseaux qui peuvent fuser... »

Le second témoin, également représentant syndical, a affirmé qu'il n'avait « pas entendu » de slogans concernant Vincent Potier.

Un témoignage auquel Me Chemla a mis rapidement un terme en soulignant « soit la mauvaise audition, soit la mauvaise mémoire, soit l'absence de courage » du témoin.

Pour l'avocat du secrétaire général, Me Baudelot (Paris), « il n'y a pas eu d'événement en mairie ce

jour-là, en tout cas pas d'événement méritant un titre tel que Potier dit Pol Pot ». L'avocat indique que ce titre « a causé un préjudice considérable à celui qui en a été la victime. Être assimilé au génocidaire Pol Pot est insupportable ».

D'autant que « ce surnom, donné par l'union, a été repris, notamment dans le « livre noir » de l'UMP sur les municipalités de gauche ».

Il réclame 1 euro symbolique de dommages et intérêts et la publication du jugement dans les colonnes de l'union.

Goût de guimauve

« La presse est plus confortable quand elle a le goût de guimauve et que tout y est lissé. Elle l'est moins quand elle dit des vérités ! » lance Me Chemla qui regrette que « l'ensemble des syndicats de la mairie » aient « en chœur, expliqué dans des courriers, que M. Potier est le meilleur responsable de service. Nous sommes ravis que le dialogue social soit restauré en mairie ».

Mais le titre utilisé par le journaliste le 14 février, s'il est « vrai qu'il peut être désagréable pour M. Potier » est « bien une information, pas une insulte. C'est un fait, pas des propos inventés ». Il s'agit « de défendre la liberté de la presse, car dire la vérité n'est pas une injure. C'est une information ».

Le tribunal a mis son jugement en délibéré au 8

septembre.

P.B.